et de son fidèle secrétaire ; le procès-verbal du 7 messidor An 10 donne des renseignements au sujet d'une conférence avec le Préfet, au cours de laquelle N. Pastoret soumit à ce dernier les desiderata de la société, en vue de nouvelles nominations, et de plus exprimait la nécessité d'obtenir enfin un local convenable pour y tenir les séances, avec le mobilier et le matériel nécessaire, le bois de chauffage et le règlement d'un traitement resté en souffrance. Il était question de faire remettre en état une salle « au Collège de cette commune », mais des devis estimatifs devaient être fournis pour ces réparations et nouvelles acquisitions. L'état des ouvrages à effectuer au local est indiqué et s'élève à frs 634,98.

La séance extraordinaire du 20 frimaire An 10 est consacrée à la souscription volontaire concernant l'élévation du monument que le Préfet Caffarelli du Département de l'Ardèche s'était proposé de faire élever à la mémoire d'Olivier de Serres (1539—1619) *) La résolution prise à ce sujet par la Société Libre d'Agriculture, du Commerce et des Arts est précédée d'un véritable panégirique tant à la gloire du Consulat que de celle du pionnier de l'agriculture :

« Ce sera sous le Ministère du citoyen Chaptal qui aime, cultive et « protège les sciences ; ce sera sous le Consulat de Bonaparte, c'est au « moment où ce Héros présente la paix aux nations, où l'agriculture « doit réparer les pertes immenses d'une guerre dévastatrice, où cet « art, si nécessaire doit être plus que jamais honoré et révéré ; c'est « sous tant d'auspices favorables que ce monument doit être élevé au « premier et au plus utile des écrivains agronomes, pour qu'il paraisse « comme sur un théatre et toujours vivant, et qu'il montre du doigt « que c'est dans son traité qu'on doit continuer, comme ont fait les « meilleurs écrivains après lui, à puiser, comme dans la source la « plus pure, les leçons et les principes pour l'amélioration des terres « de toute espèce, ainsi que pour l'économie rurale. »

Après 3 ans de présidence, N. Pastoret se retira de la direction des affaires de la société.

---

*) Olivier de Serres : Célèbre agronome français né vers 1539 au Pradel (Vivarais), décédé en 1619. Epousa Marguerite d'Harcourt (1559). Diacre de l'église protestante de Berg. Fit de son domaine une ferme modèle. Justement célèbre pour avoir introduit en France la garance, le houblon, le maïs et notamment la culture du mûrier. Son — Théâtre d'Agriculture des champs — (1600) a longtemps été le traité d'agriculture le plus remarquable. La statue dont il est question fut effectivement élevée dans l'Ardèche, à Villeneuve-de-Berg, mais seulement en 1859.— Le Duc de Sully (1559—1641), ministre de Henri IV, encourageait l'agriculture à cette époque et disposait en la personne d'Olivier de Serres d'un élément particulièrement précieux à ses desseins de réorganisation économique. De nos jours nous retrouvons encore ces deux noms célèbres réunis pour récompenser du Prix Sully-O. de Serres la littérature de la vie rurale, simple et fruste, richesse véritable de la France, ou pour employer les termes de Sully « le labourage et le pastorage, voilà les deux mamelles de la France, les vrais mines et trésors du Pérou ».—